

**On connaît déjà, à Genève, la validation des acquis par l'expérience pour l'obtention d'un CFC (Qualifications+).** Le même principe s'applique désormais aussi aux formations universitaires. Une expérience pilote est en cours.

## Validation des acquis: L'Université de Genève ouvre ses portes aux professionnels

La plupart ont entre trente-cinq et quarante-cinq ans. Autant d'hommes que de femmes. Ils et elles sont cadres dans des entreprises, certains sont en recherche d'emploi. Ce profil est celui des candidats à la VAE – Validation des acquis par l'expérience – mise en place à l'Université de Genève par l'intermédiaire d'une expérience pilote depuis octobre 2008. «Actuellement, nous sommes dans la phase d'information du public: outre notre site internet et notre permanence téléphonique, nous lui proposons chaque mois deux à trois séances d'information», explique Jean-Philippe Fages, conseiller VAE à l'Université de Genève. Une quarantaine de personnes se sont ainsi déjà montrées intéressées à obtenir un des diplômes universitaires proposés grâce à la VAE.

### Quels sont ces diplômes?

A ce jour, cette mesure concerne sept diplômes, relevant des trois facultés des sciences, des sciences économiques et sociales et de psychologie et sciences de l'éducation. Il s'agit des baccalauréats universitaires (ou *bachelor*) en sciences informatiques, en gestion d'entreprise, en sciences politiques, en socio-économie, en sociologie et du certificat complémentaire permettant l'accès aux maîtrises universitaires (ou *master*) en sciences de l'éducation orientations «Analyse et intervention dans les systèmes éducatifs» et «Formation des adultes». Demain, des maîtrises universitaires, seront accessibles par VAE. A terme, si l'expérience est probante, il s'agira d'étendre la VAE à l'ensemble des facultés et des diplômes.

### Comment est apparue la VAE au sein de l'Université genevoise?

Celle-ci a déjà fait preuve d'esprit d'ouverture en permettant

aux non-détenteurs d'une maturité, depuis les années septante, de suivre ses cursus et d'obtenir les diplômes correspondants. Elle fut la première université de Suisse à le faire. Aujourd'hui, elle fait encore preuve de son esprit novateur en proposant en première suisse la VAE. Elle s'est notamment inspirée de ce qui se fait déjà dans les pays limitrophes, notamment en France, où la VAE est encadrée par une loi, comme l'est à Genève la VAE mise en place par l'Office pour la formation professionnelle et continue (OFPC) pour l'obtention d'un CFC (mesure Qualifications+, ancêtre dans la loi cantonale pour la formation continue des adultes – *ndlr*).

*Les diplômes acquis par VAE ont-ils la même valeur que ceux acquis au terme d'un cursus traditionnel?*

Il ne s'agit pas de diplômes «au rabais», mais bel et bien de diplômes ayant la même valeur juridique que ceux acquis après une formation traditionnelle sur les bancs de l'université.

*Les candidats vont donc suivre les mêmes cours?*

Nous sommes en train de réfléchir, au sein d'un groupe de travail constitué à l'initiative du rectorat, aux modalités de suivi de la formation. En effet, les candidats sont généralement en

activité professionnelle et peuvent avoir de la peine à se libérer en journée. Il s'agit donc, afin de faciliter la VAE et d'ouvrir les portes de l'université à ces professionnels, de trouver des solutions pouvant être mises en place pour faciliter le suivi des compléments d'études.

*Très concrètement, que faut-il faire pour s'engager dans la VAE?*

La procédure est relativement souple. Elle est ouverte à toute personne ayant une expérience professionnelle (voire associative et/ou bénévole) de trois ans à plein temps (ou son équivalent à temps partiel), pour autant que celle-ci soit en lien direct avec les connaissances et les aptitudes du diplôme visé. Et bien sûr que ce diplôme soit ouvert à la VAE... Il n'y a pas d'âge limite.

Dès que la demande a été acceptée par l'Université, le candidat est accompagné individuellement dans la constitution de son dossier. Il s'agit notamment de faire état des connaissances, des compétences et des aptitudes particulières qu'il a acquises à travers son expérience professionnelle. Il doit pouvoir en apporter la preuve (contrat de travail, cahier des charges, attestations de formation, par exemple). Le dossier passe ensuite entre les mains d'un jury – constitué de membres du collège professoral de l'université et de personnes n'appartenant pas à ce collège, voire des personnes extérieures à l'université – chargé de confronter les acquis de l'expérience du candidat avec le programme du diplôme visé afin de lui délivrer les crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*) correspondants. Cela permet d'alléger le programme d'études du candidat.

*Combien de crédits ECTS sont-ils nécessaires pour obtenir un bachelor/un master*



Déjà ouverte aux non-détenteurs d'une maturité...

*et de combien de crédits peuvent bénéficier les candidats?*

Il faut compter 180 crédits pour un *bachelor* et de 90 à 120 pour un *master*. Les candidats pourront obtenir jusqu'à 120 crédits pour le premier et jusqu'à la moitié des crédits nécessaires pour le deuxième. Soixante crédits à obtenir pour un *bachelor*, cela correspond environ à une année de cours.

*Quand le jury sélectionnera-t-il les premiers dossiers?*

Au mois de juin 2009.

*Avez-vous un objectif en terme de nombre de candidats?*

Nous répondrons à la demande. Une soixantaine de personnes auront été informées d'ici à la fin du mois de mars, mais s'il y a beaucoup de demandes d'information, il y a peu d'élus qui poursuivront la démarche, du fait de réorientation vers un diplôme plus en adéquation avec leur expérience. Une dizaine de personnes pour la prochaine rentrée serait un bon nombre dans la phase de lancement d'un tel processus.

*La procédure est-elle gratuite?*

Non: les frais s'élèvent à mille francs pour le candidat.

*La plupart des candidats sont déjà dans leur poste. A quoi cela va-t-il leur servir*

*d'investir – en temps et en argent – dans la VAE?*

La satisfaction personnelle et la recherche d'une reconnaissance officielle de leur compétences (source de confiance en soi) sont probablement les premières motivations. Mais l'obtention d'un titre universitaire ouvre des portes, notamment en termes d'orientation et de progression de carrière, voire de retour à l'emploi pour certains.

*Et que peuvent en retirer les entreprises qui encourageraient leurs collaborateurs à se lancer dans une VAE?*

Identifier des potentiels prometteurs, fidéliser les collaborateurs qui, sensibles aux efforts de l'entreprise, lui seront reconnaissants; améliorer la compétitivité de l'entreprise, accentuer son image de professionnalisme, pérenniser son savoir-faire, notamment.

Propos recueillis par  
■ Catherine Garavaglia

Prochaines séances d'information:  
– vendredi 20 février 2009 de 12 h.30 à 13 h.30, Uni Mail, salle M4186  
– jeudi 26 février 2009 de 17 h.30 à 18 h.30, Uni Mail, salle M3393  
– vendredi 6 mars 2009 de 12 h.30 à 13 h.30, Uni Mail, salle M4189

Inscription: <http://www.unige.ch/vae/seances.html>

Permanence téléphonique les lundis matin +41 (0)22 379 74 01  
[vae@unige.ch](mailto:vae@unige.ch)



... l'Université de Genève continue de faire preuve d'esprit novateur en capitalisant sur l'expérience.